

Pratiques de conservation et d'archivage des fonds documentaires

Pratiques de conservation et d'archivage des fonds documentaires

Après avoir présenté la politique des éditeurs en matière d'archives électroniques, nous avons souhaité connaître les pratiques de conservation et d'archivage des fonds documentaires des documentalistes et leurs attentes vis-à-vis des éditeurs.

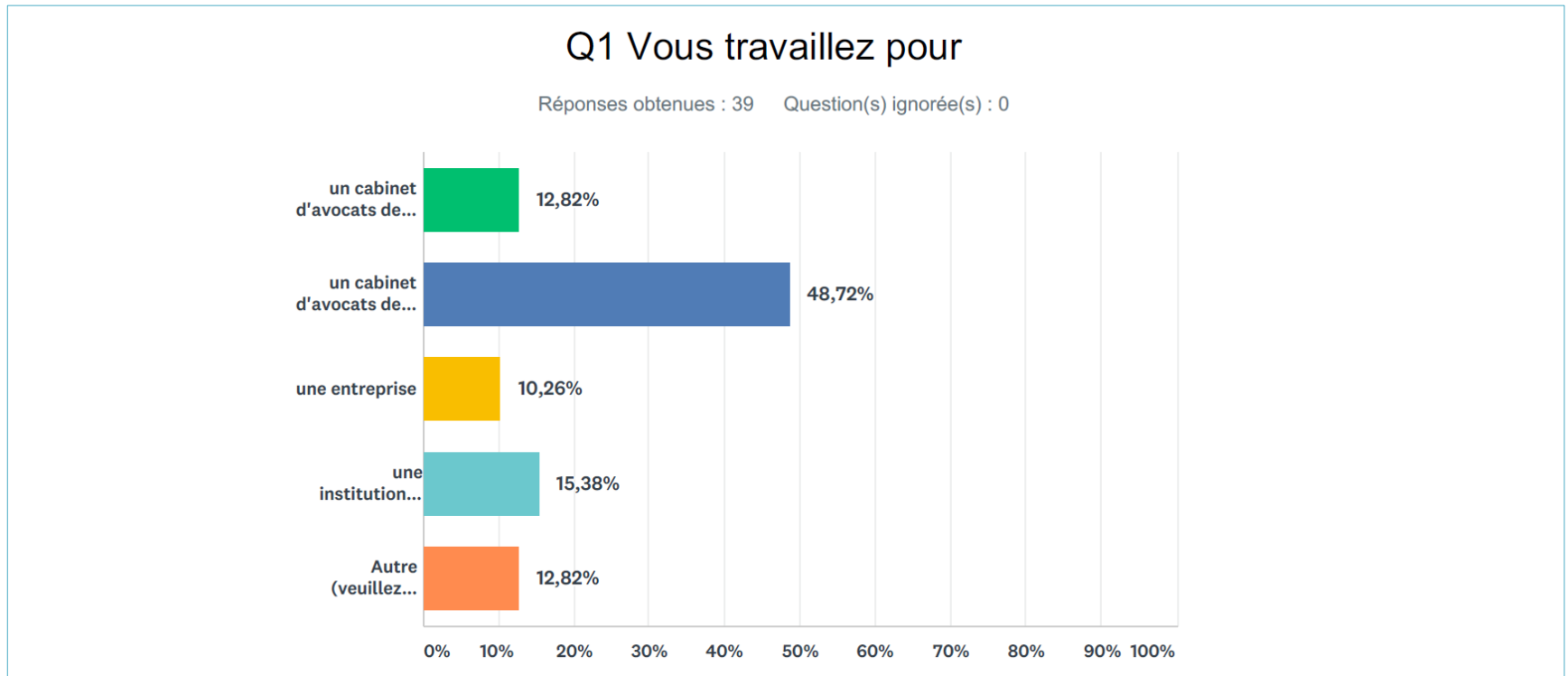
Nous avons donc adressé le 21 septembre dernier un questionnaire aux membres de la liste Juriconnexion.

17 questions portant sur :

- les politiques d'archivage et de conservation des fonds documentaires ;
- la gestion documentaire de la réforme du droit des contrats ;
- l'appréciation de la politique d'archivage numérique des éditeurs.

Nous avons obtenu 39 réponses dont nous vous présentons aujourd'hui la synthèse.

Pratiques de conservation et d'archivage des fonds documentaires



Près de la moitié des réponses au questionnaire provient de cabinets d'avocats de plus de 50 avocats.

Pourquoi sont-ils les plus concernés par l'archivage ?

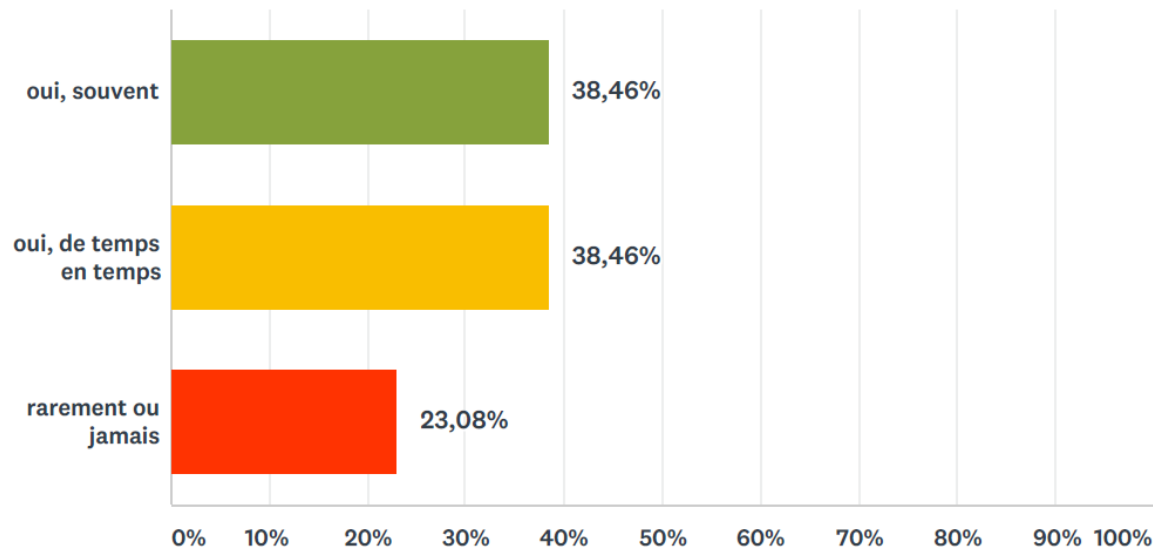
-> étendue du fonds : domaines du droit couverts, antériorité ?

-> plus de temps, de moyens ?

Pratiques de conservation et d'archivage des fonds documentaires

Q2 De manière générale, archivez-vous certains documents ?

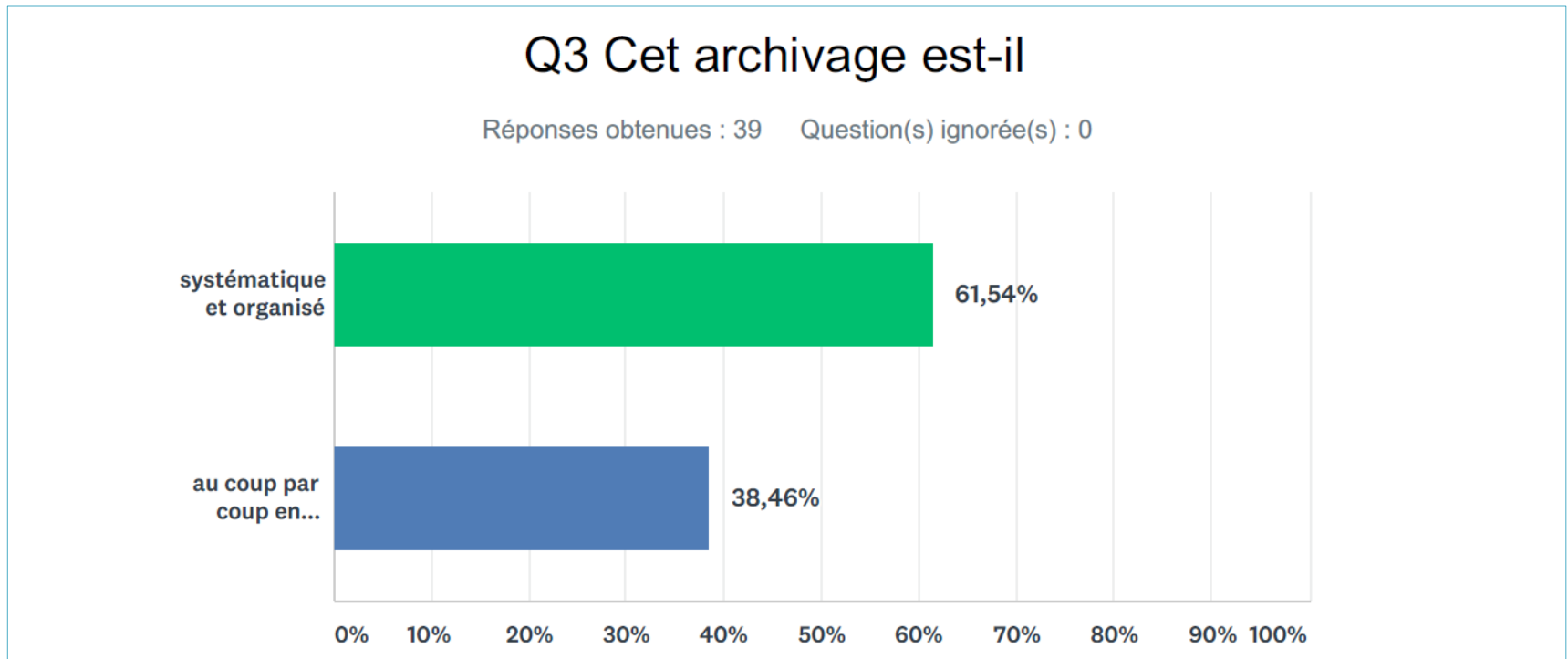
Réponses obtenues : 39 Question(s) ignorée(s) : 0



3/4 des documentalistes répondants ont indiqué archiver au moins de temps en temps.

Moins d'1/4 des documentalistes répondants n'archive jamais.

Pratiques de conservation et d'archivage des fonds documentaires

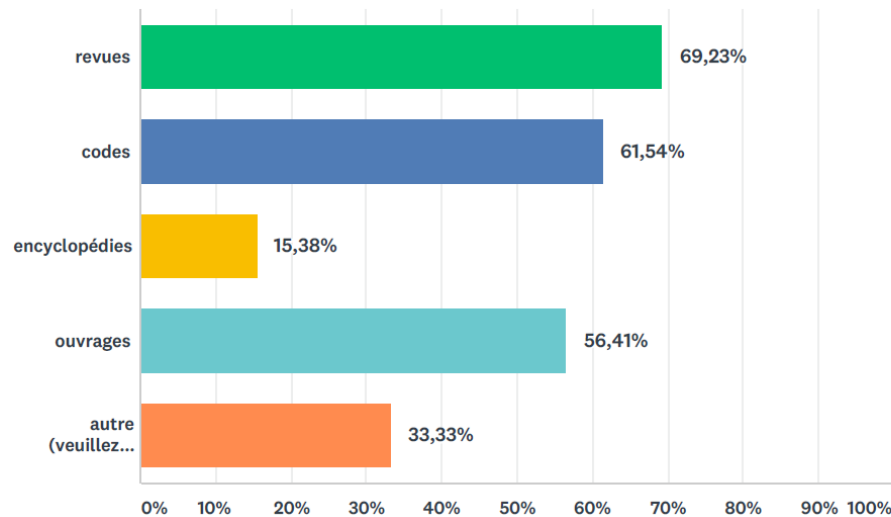


L'archivage est plutôt systématique et organisé.

Pratiques de conservation et d'archivage des fonds documentaires

Q4 Quels types de documents archivez-vous ? (plusieurs réponses possibles)

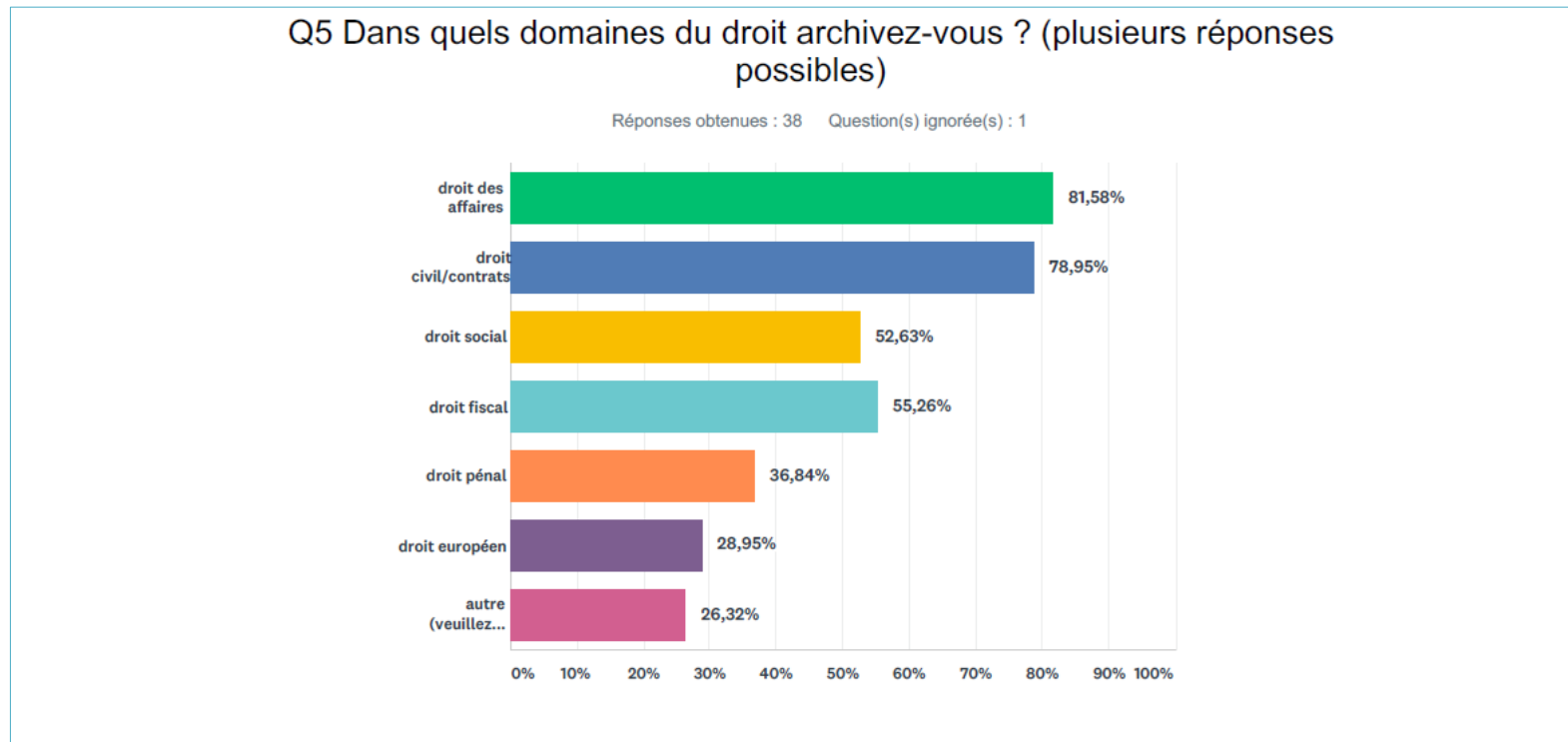
Réponses obtenues : 39 Question(s) ignorée(s) : 0



L'archivage concerne :

- majoritairement : les revues, codes, ouvrages
- les encyclopédies -> *volumes entiers ? feuillets mobiles ?*
- les publications internes, les thèses, les rapports, les documents commandés à l'extérieur : jurisprudence (décisions inédites), prospectus, documents des institutions...

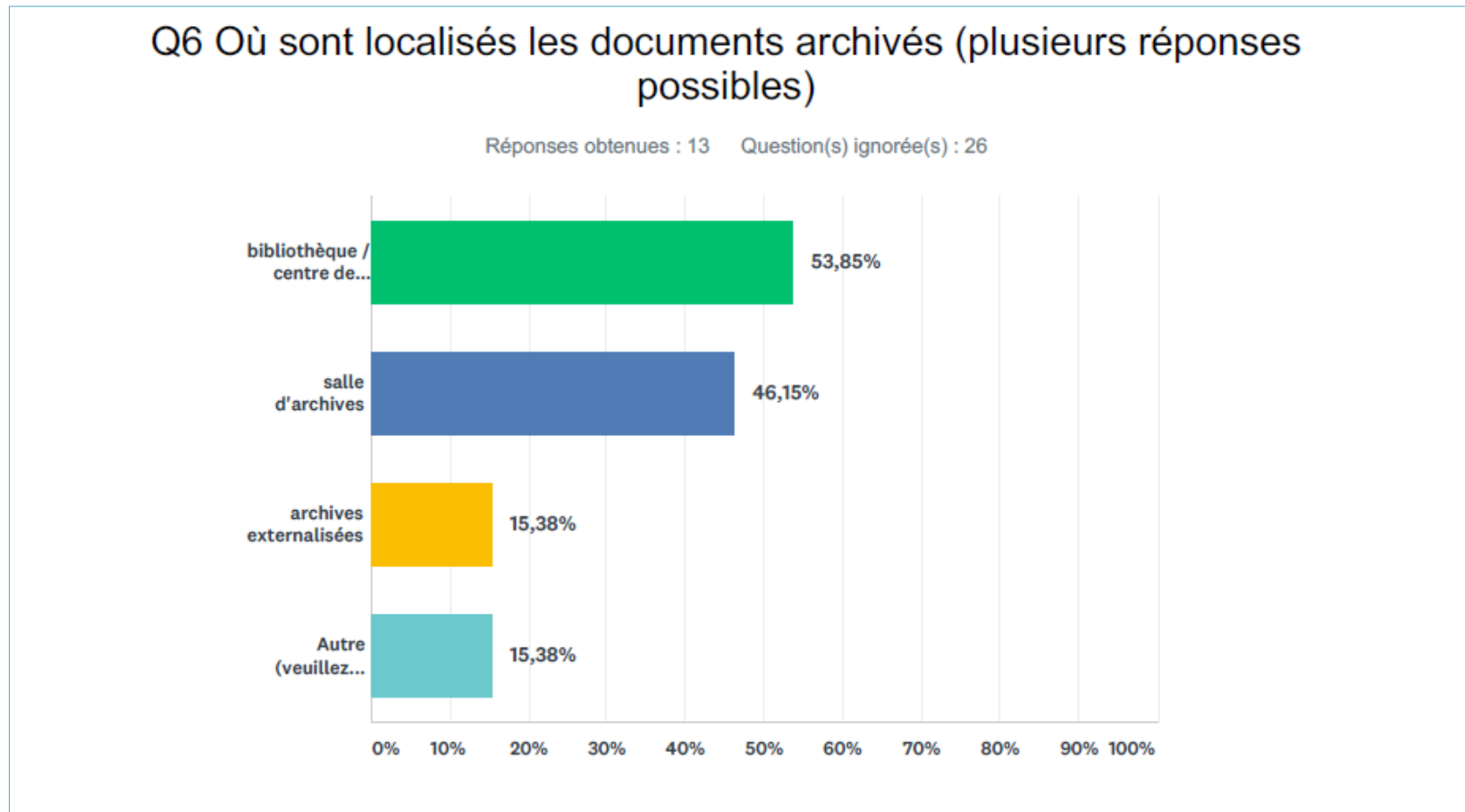
Pratiques de conservation et d'archivage des fonds documentaires



L'archivage concerne :

- essentiellement le droit des affaires, le droit civil/contrats ;
- mais aussi le droit fiscal et droit social ;
- et, dans une moindre mesure, le droit pénal, le droit européen, l'arbitrage, le droit public/administratif, le droit immobilier.

Pratiques de conservation et d'archivage des fonds documentaires

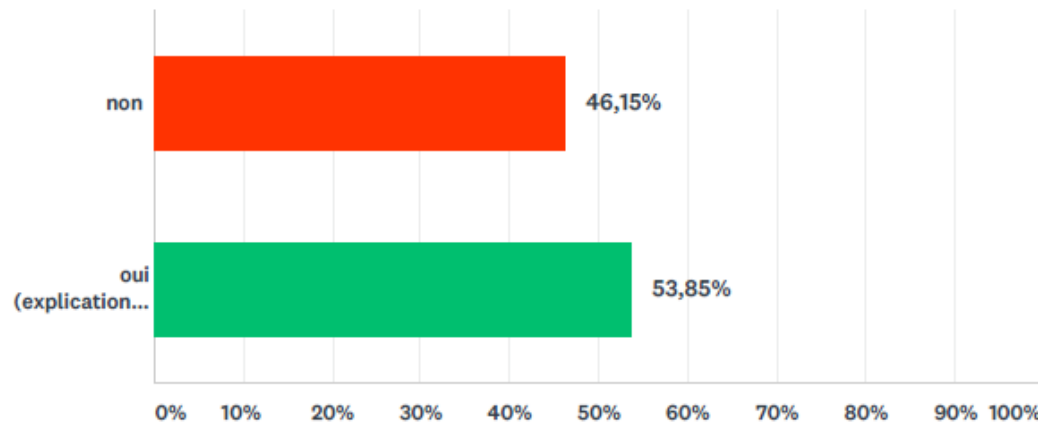


Les documents archivés le sont essentiellement sur place : dans la bibliothèque elle-même, dans une salle d'archives ou encore dans les bureaux. Seuls 15,38% des répondants externalisent leurs archives.

Pratiques de conservation et d'archivage des fonds documentaires

Q7 Cette politique d'archivage a-t-elle évolué dans le temps ?

Réponses obtenues : 39 Question(s) ignorée(s) : 0



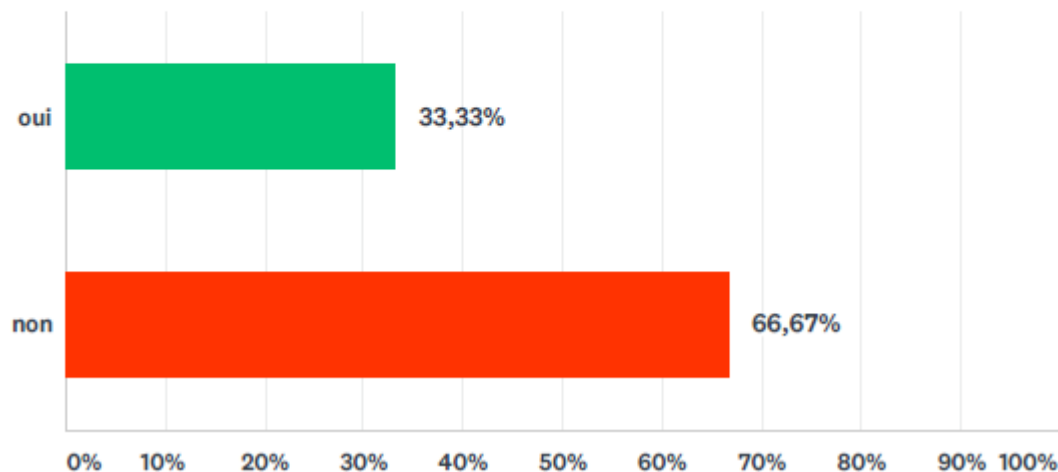
Pour un peu plus de la moitié des documentalistes répondants, la politique d'archivage a évolué du fait :

- du manque de place, d'un déménagement ;
- de la numérisation des fonds ;
- de l'évolution des domaines du droit traités, de l'actualité ;
- d'un changement de « doctrine » de la structure ;
- de la mise à disposition par les éditeurs de fonds en numérique.

Pratiques de conservation et d'archivage des fonds documentaires

Q8 Avez-vous mis en place une politique de numérisation pour l'archivage ?

Réponses obtenues : 39 Question(s) ignorée(s) : 0

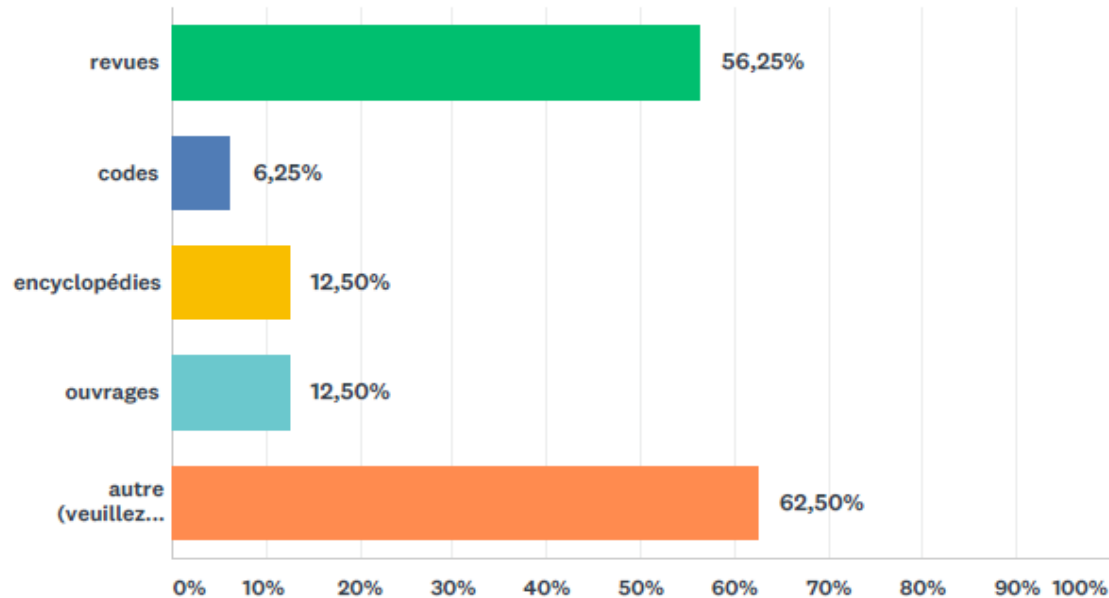


Seul 1/3 des documentalistes a mis en place une politique de numérisation pour l'archivage.

Pratiques de conservation et d'archivage des fonds documentaires

Q9 Si oui, sur quels types de documents ? (plusieurs réponses possibles)

Réponses obtenues : 16 Question(s) ignorée(s) : 23



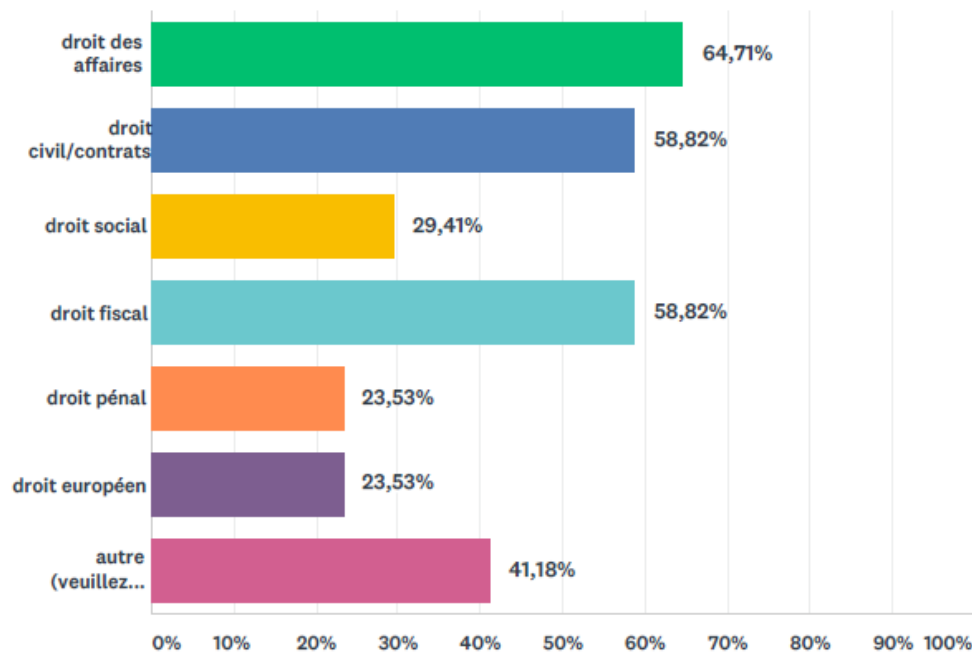
Cette politique de numérisation porte essentiellement sur :

- les revues ;
- autres : les thèses, les rapports, la jurisprudence, les conclusions, la documentation interne...

Pratiques de conservation et d'archivage des fonds documentaires

Q10 Si oui, dans quels domaines du droit ? (plusieurs réponses possibles)

Réponses obtenues : 17 Question(s) ignorée(s) : 22

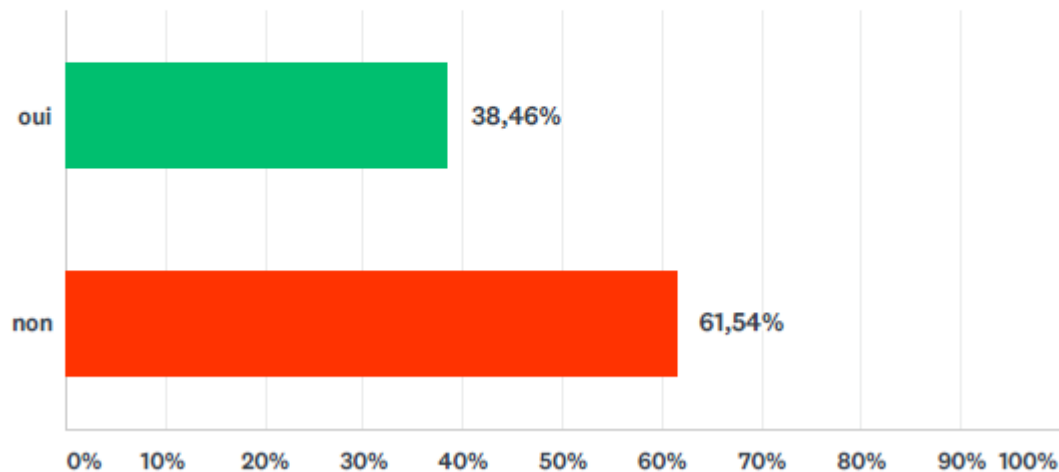


La numérisation concerne avant tout le droit des affaires, le droit civil/contrats et le droit fiscal.

Pratiques de conservation et d'archivage des fonds documentaires

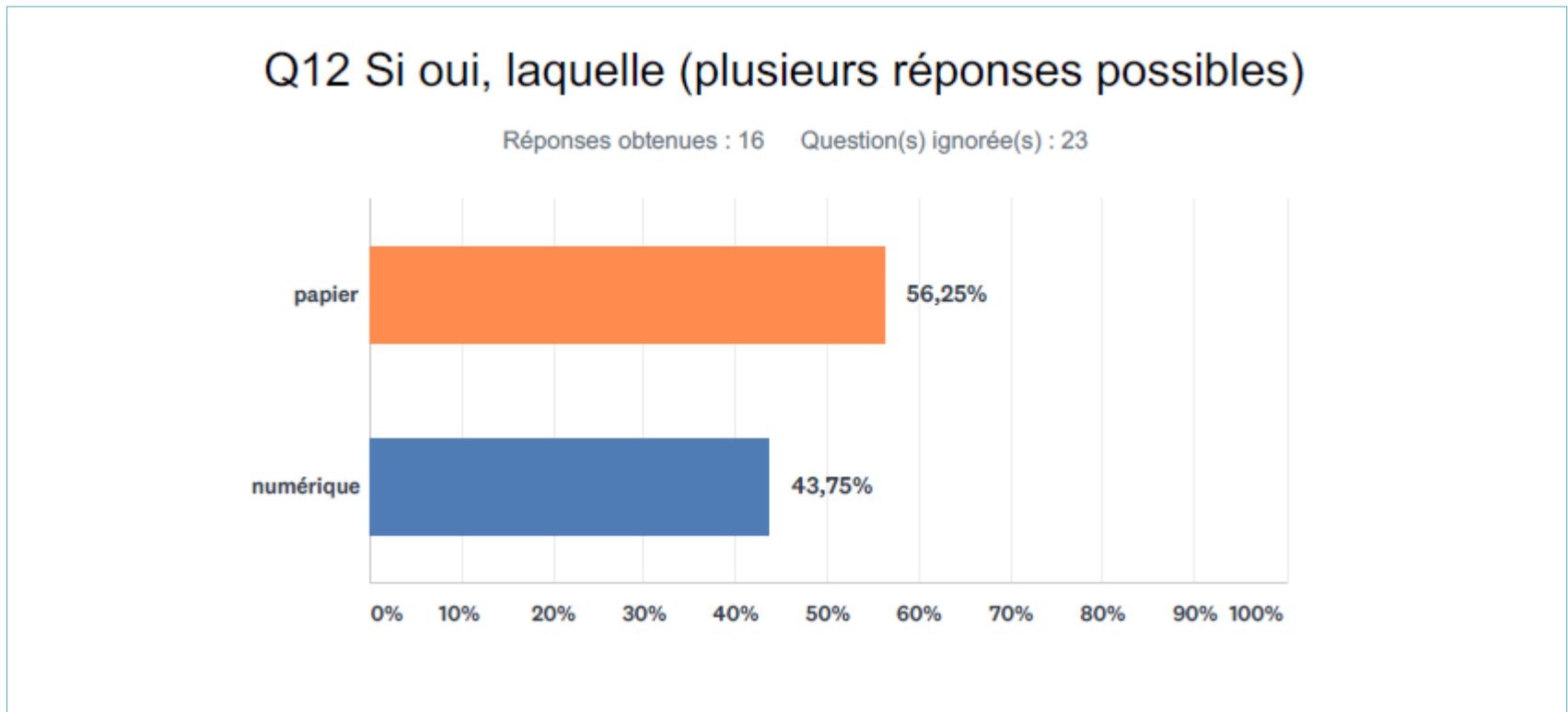
Q11 Avez-vous mis en place une politique de gestion documentaire à la suite de la réforme du droit des contrats ?

Réponses obtenues : 39 Question(s) ignorée(s) : 0



La majorité des répondants n'a pas mis en place de politique de gestion documentaire à la suite de la réforme du droit des contrats.

Pratiques de conservation et d'archivage des fonds documentaires



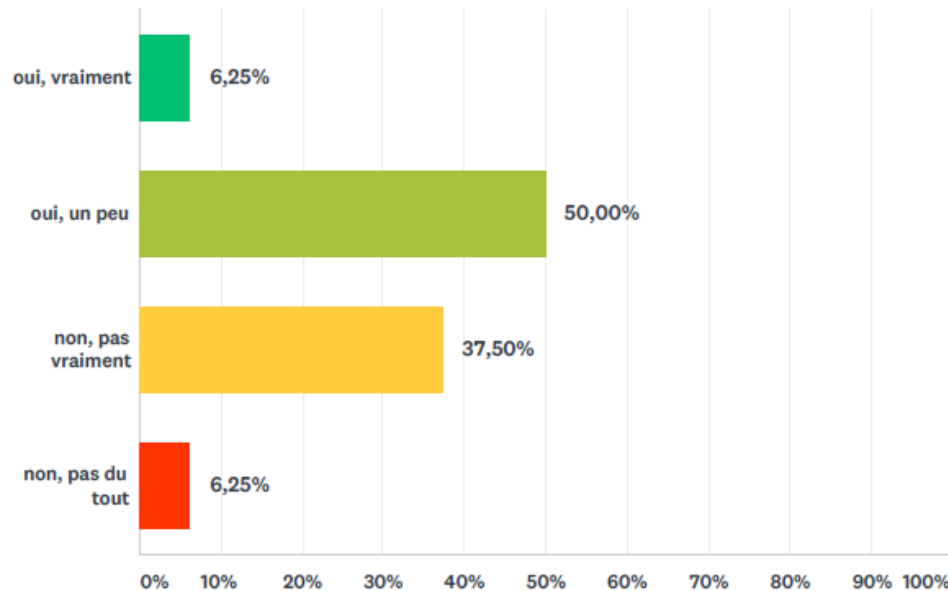
Si une politique de gestion documentaire de la réforme du droit des contrats est mise en place, elle concerne aussi bien le papier que le numérique : les deux types de support sont utilisés.

Pratiques de conservation et d'archivage des fonds documentaires

Q13

la politique des éditeurs en matière d'archives numériques répond-elle à vos besoins ?

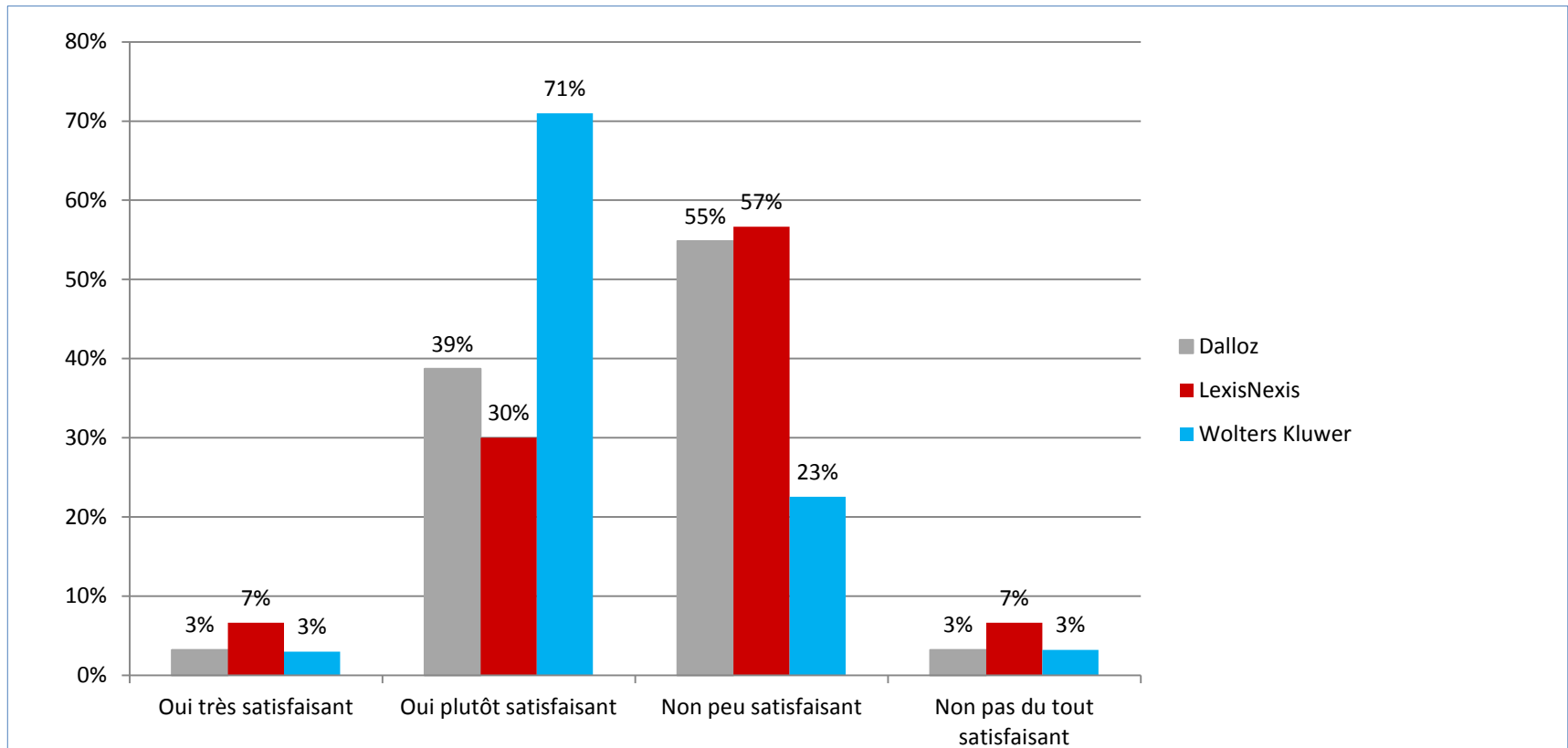
Réponses obtenues : 32 Question(s) ignorée(s) : 7



Une majorité de répondants (56,25%) s'est déclarée plutôt satisfaite de la politique des éditeurs en matière d'archives numériques mais il existe des disparités entre les éditeurs.

Pratiques de conservation et d'archivage des fonds documentaires

Appréciation de la politique en matière d'archives numériques éditeur/éditeur



Politique des éditeurs peu satisfaisante : Dalloz (58%) LexisNexis (64%)

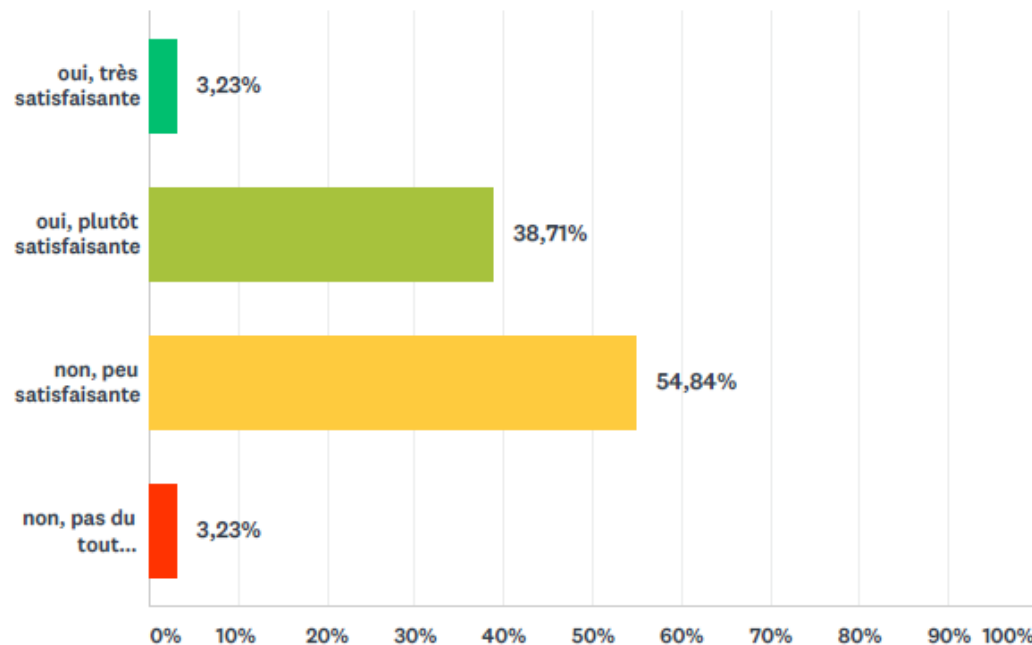
Politique des éditeurs plutôt satisfaisante : Wolters Kluwer (74%)

Pourquoi : structuration des fonds ?

Pratiques de conservation et d'archivage des fonds documentaires

Q14 Trouvez-vous la politique de Dalloz en matière d'archives numériques satisfaisante ?

Réponses obtenues : 31 Question(s) ignorée(s) : 8

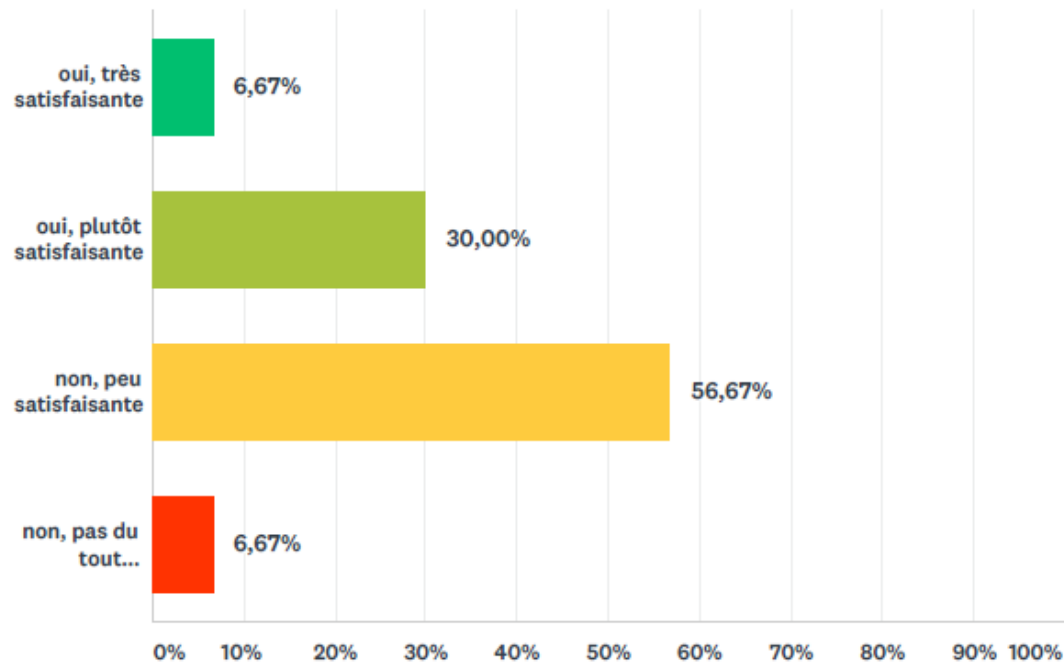


Une petite majorité (58,07%) n'est pas satisfaite de la politique de Dalloz
 Les raisons de l'insatisfaction : pas d'archive des codes ni des Répertoires Dalloz et Dictionnaires permanents

Pratiques de conservation et d'archivage des fonds documentaires

Q15 Trouvez-vous la politique de LexisNexis en matière d'archivage numérique satisfaisante ?

Réponses obtenues : 30 Question(s) ignorée(s) : 9

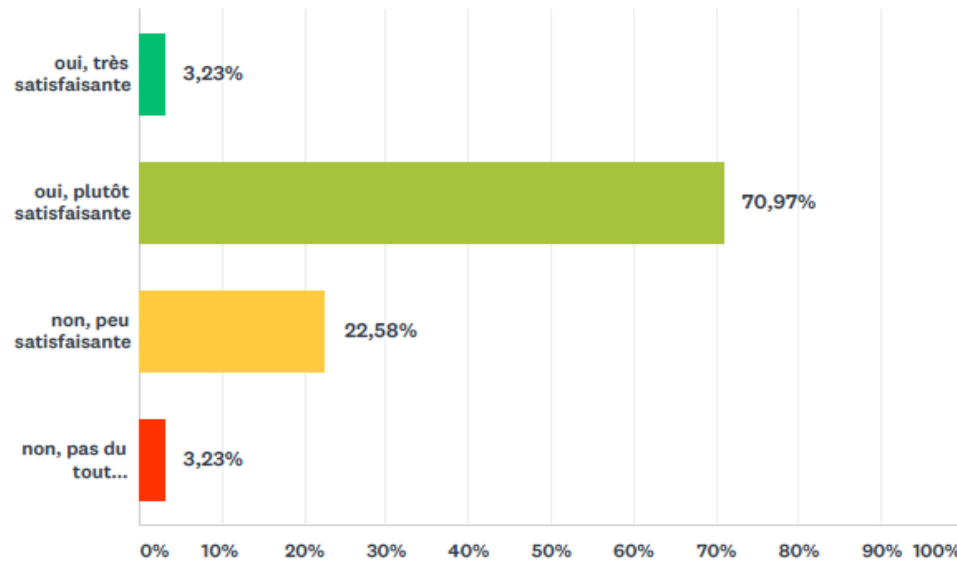


Une petite majorité (63,34%) n'est pas satisfaite de la politique de LexisNexis. Les raisons de l'insatisfaction : pas d'archive des codes ni des Jurisclasseurs.

Pratiques de conservation et d'archivage des fonds documentaires

Q16 Trouvez-vous la politique de Wolters Kluwer satisfaisante en matière d'archives numériques ?

Réponses obtenues : 31 Question(s) ignorée(s) : 8



Environ les $\frac{3}{4}$ des répondants sont satisfaits de la politique de WK.

Les raisons de la satisfaction : la partie archives de Lamyline.

Mais une question se pose : celle du devenir des archives d'une revue lorsqu'elle est cédée.

Pour tous les éditeurs, l'insatisfaction des documentalistes répondants porte sur la disparition du fonds numérique en cas de désabonnement.

Pratiques de conservation et d'archivage des fonds documentaires

Q17 Quels éditeurs français ou étrangers vous semblent répondre le mieux à vos besoins en matière d'archives numériques ?

Réponses obtenues : 18 Question(s) ignorée(s) : 21

Peu de réponses : 18/39

- Autres éditeurs : EFL (3), Lextenso (2)
- Aucun : 3 réponses

Pratiques de conservation et d'archivage des fonds documentaires

Pour aller plus loin dans la compréhension des pratiques et attentes des documentalistes en matière d'archivage et de conservation, je cède à présent la parole à Benoît Bréard (Shearman Sterling) et Michèle Bourgeois (Saint-Gobain) pour un retour d'expérience.